

Date d'affichage : 14 février 2006

VILLE DE CAEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2006

- **Compte rendu des décisions prises par Mme le Député-Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2001 modifiée.**

- **La grande parade A Caen La Paix 2007 – Demande de subvention à l'Etat :**

Le Conseil Municipal sollicite de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication/DRAC-une subvention en 2006 et 2007 au taux le plus élevé possible pour la création de spectacles de rue et le développement d'ateliers de pratiques artistiques dans le cadre de la Grande Parade A Caen La Paix 2007 ;

- **Musée des Beaux-Arts et Musée de Normandie – Gratuité des expositions temporaires le premier dimanche de chaque mois :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder le premier dimanche de chaque mois la gratuité des expositions temporaires du Musée des Beaux-Arts et du Musée de Normandie et complète en conséquence sa délibération du 12 décembre 2005 fixant les tarifs d'entrée aux Musées ;

- **Convention entre le Centre Chorégraphique National de Caen/Basse-Normandie, la Ville de Caen, l'Etat, la Région et les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention établie entre le Centre Chorégraphique National de Caen/Basse-Normandie, la Ville de Caen, l'Etat, la Région et les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ;

- **Réhabilitation et développement du site touristique du Château de Caen – Conservation et restauration du patrimoine – Marché complémentaire avec M. Daniel Lefèvre et M. Devillier et marché complémentaire avec l'entreprise Lefèvre :**

Le Conseil Municipal décide la restauration et la conservation des vestiges archéologiques découverts lors des travaux de restauration du rempart nord-ouest, autorise Mme le Député-Maire à signer un marché complémentaire pour la restauration et la conservation de ces vestiges et le terrassement de zones cariées avec l'entreprise LEFEVRE pour un montant de 331 677,83 € T.T.C. conformément à l'article 35-III- 1b du Code des Marchés Publics, autorise Mme le Député-Maire à signer avec le groupement constitué de M. Daniel LEFEVRE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et M. DEVILLIER, vérificateur des bâtiments civils, palais nationaux et monuments historiques, un marché complémentaire d'un montant de 30 353,50 € T.T.C. pour la maîtrise d'œuvre des travaux susvisés, en application de l'article 35-III-1b du Code des Marchés Publics, sollicite de l'Etat (D.R.A.C.) et du Conseil Général des subventions au taux le plus élevé et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de cette opération ;

· **Réhabilitation et développement du site touristique du Château de Caen –Opération de réalisation de salles d'expositions temporaires – Autorisation de signer les marchés suite à appel d'offres :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs aux opérations de réalisation des salles d'expositions temporaires "dites du Cavalier" suivantes :

LOT	2	GROS	ŒUVRE	-	RAVALEMENT
Entreprise					
BERTIN					1 194 573,58 € T.T.C.
14652 Carpiquet					

LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINUM

Entreprise	S.V. MIROITERIE	80 635,38
€ T.T.C.		
14980 Rots		

LOT 10 FAUX PLADONDS

Entreprise	CONFORT ISOLATION	6 230,91 € T.T.C.
14650 Carpiquet		

LOT 11 CARRELAGE - FAÏENCE

Entreprise	OUEST CERAMIC	7 439,14 € T.T.C.
14440 Douvres la Délivrande		

LOT 14 ASCENSEUR

Entreprise		29 230,24 € T.T.C.
C.F.A.		
86281 Saint-Benoît		

autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant desdits marchés (exemple : changement de dénomination sociale du prestataire) et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre, d'une part dans la limite de 5 % de chacun des marchés précités, d'autre part, dans la limite de l'enveloppe financière de l'opération arrêtée à 4 000 000 € TTC ;

· **Société Anonyme d'Economie Mixte Locale "Le Mémorial de Caen, un Musée pour la Paix" – Rapport des représentants du Conseil Municipal – Exercice 2004 :**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de ses représentants au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SAEML) pour la gestion du Mémorial de la Bataille de Normandie, un musée pour la Paix, pour l'exercice 2004 ;

· **Programme caennais de réussite éducative – Adoption du projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public et désignation des membres :**

Le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public caennais, autorise Mme Le Député-Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public et ses avenants ainsi que tout document relatif au présent programme, décide de désigner deux conseillers municipaux titulaires et deux conseillers

municipaux suppléants pour siéger dans cet organisme, décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, Mmes de LA PROVOTE et MORICE sont désignées en qualité de titulaire et M. BOUGLE et Mme BENARD sont désignés en qualité de suppléants pour représenter la Ville au sein du Groupement d'Intérêt Public caennais de Réussite Educative ;

· **Association du pôle de compétitivité transactions électroniques sécurisées (APTES)
– Participation de la Ville de Caen – Convention :**

Le Conseil Municipal attribue une subvention pour l'année 2006 au profit de l'Association du Pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (APTES) d'un montant de 15 000 € et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer le projet de convention ;

· **Salle de musiques actuelles – Acquisition d'une licence IV :**

Le Conseil Municipal procède à l'acquisition auprès de la SARL EGA de la licence de 4ème catégorie, dont elle est propriétaire, moyennant le prix de 7 500 €, dit que les frais afférents à l'établissement de l'acte de cession seront supportés par la ville et autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie de l'ensemble immobilier sis 12, rue de la Girafe :**

Le Conseil Municipal procède au rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie de l'ensemble immobilier situé, 12 rue de la Girafe, cadastré section HO n° 43 et HO n° 44, d'une superficie respective de 505 m² et de 1 520 m², moyennant un prix actualisé de 139 514,98 € et habilite Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de l'acte avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie ;

· **Secteur de la Cavée – Acquisition de terrains par la Ville de Caen auprès du Syndicat Mixte de lutte contre les inondations – Délibération rectificative :**

Le Conseil Municipal confirme la décision de procéder à l'acquisition auprès du syndicat mixte de lutte contre les inondations des terrains situés dans le secteur de la Cavée, pour une superficie totale de 61 a pour la zone 1 et 17 ca pour la zone 2, dit que l'acquisition se fera moyennant le prix de 52 000 €, précise que les frais afférents à l'acquisition seront partagés à parts égales entre la ville et le syndicat mixte de lutte contre les inondations et autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Acquisition par la Ville de Caen auprès de la copropriété "Le Carré Mathilde" d'une emprise de terrain, rue Richard Lenoir :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la copropriété « Le Carré Mathilde » une emprise de terrain de 80 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section KP n° 115, terrain d'assiette de ladite copropriété, dit que l'acquisition se fera moyennant le prix de 21€/m², soit pour une superficie de 80 m², un prix de 1 680 €, ce prix étant revalorisé selon l'indice du coût de la construction par année, au cas où la transaction n'interviendrait pas en 2006, précise que les frais liés à cette acquisition et la reconstitution de la clôture à l'identique seront supportés par la ville et autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Ecole Régionale des Beaux-Arts – Cession du terrain à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer et versement d'une subvention d'équipement par la Ville à la Communauté d'Agglomération :**

Le Conseil Municipal confirme la décision de céder à la communauté d'agglomération Caen la Mer un terrain d'une superficie de 5 510 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, situé cours Caffarelli, à prendre aux dépens des parcelles cadastrées section MB n^{os} 16, 19 et 20 et de l'impasse Victor Hugo, dit que le terrain cédé devra être affecté à la construction de l'école

régionale des Beaux-Arts, précise que l'acquisition de la parcelle cadastrée section MB n° 19, propriété du syndicat mixte de lutte contre les inondations, sera régularisée préalablement à la cession du terrain à Caen la Mer, fixe le prix de cession du terrain à la somme de 180 €/m² SHON, soit pour une SHON affectée au projet de 11 104 m², un prix total de cession de 1 998 720 €, indique que la Ville versera à la communauté d'agglomération Caen la Mer une subvention d'équipement d'un montant de 1 048 720 €, correspondant à la différence entre le prix de cession et la charge supportée par Caen la Mer, arrêtée à la somme de 950 000 €, précise que, dans l'hypothèse où la SHON affectée au projet de construction de l'école régionale des Beaux-Arts évoluerait, le prix de cession ainsi que le montant de la subvention d'équipement seraient recalculés, autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la vente, y compris tout acte rectificatif et indique que les frais de cession seront supportés par la communauté d'agglomération ;

· **Cession à la SONACOTRA de l'ensemble immobilier situé 32-34 avenue Capitaine Georges Guynemer en vue de la construction d'une maison-relais – Prorogation du délai de validité du compromis de vente :**

Le Conseil Municipal confirme la décision de céder à la Sonacotra, ou à toute personne physique ou morale qui serait appelée à s'y substituer pour le même objet, l'ensemble immobilier situé 32-34 avenue Capitaine Georges Guynemer, cadastré section AL n° 7 et AL n° 558 pour 1 939 m², moyennant le prix de 120 000 €, la Sonacotra prenant à sa charge la démolition des bâtiments existants, décide de proroger d'une année, soit jusqu'au 25 mars 2007, le délai de validité du compromis signé entre la ville de Caen et la Sonacotra, précise que les conditions de la vente demeurent inchangées, autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la prorogation du compromis de vente, puis de l'acte authentique et dit que les frais afférents à la prorogation du compromis seront supportés par l'acquéreur ;

· **Vente de gré à gré d'un pavillon jumelé sis 39 rue Eugène Boudin :**

Le Conseil Municipal cède au profit des occupants, M. et Mme GALVEZ, du pavillon jumelé sis 39 rue Eugène Boudin édifié sur les parcelles cadastrées IC n°171 et 175, d'une superficie totale de 378 m², au prix de 110 000 €, précise que l'ensemble des frais afférents à cette cession sera supporté par l'acquéreur et habilite Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Pavillons sis 30 rue d'Hérouville, 33 et 37 rue Robillard – Procédure de désaffectation :**

Le Conseil Municipal sollicite l'avis de M. le Préfet sur la désaffectation des quatre logements situés 30 rue d'Hérouville, 33 et 37 rue Robillard à Caen ;

· **Projet de renouvellement urbain Grâce de Dieu : résidentialisation de l'immeuble Arc en Ciel (anciennement Grand Saint André) et la Colombe (anciennement Pomme d'Or) – Demandes de subvention :**

Le Conseil Municipal adopte le principe de résidentialisation de l'immeuble Arc en Ciel, situé du 2 au 12, rue Saint André, et la Colombe, située du 2 au 12, rue de la Pomme d'Or, autorise Mme le Député-Maire à solliciter les partenaires financiers au taux indiqué et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente opération ;

· **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Copropriétés :**

Le Conseil Municipal alloue des subventions aux propriétaires et aux locataires qui ont fait réaliser des travaux de rénovation sur des immeubles en copropriété construits il y a au moins 20 ans, et situés sur l'ensemble du territoire communal ;

· **Opérations de restauration des monuments historiques classés de la Ville de Caen – Programmation année 2006 :**

Le Conseil Municipal adopte la programmation 2006 des travaux de restauration des édifices classés Monuments Historiques dans le cadre d'une enveloppe globale de 668 000 € TTC comportant les opérations suivantes :

- Eglise du Vieux Saint-Sauveur : Restauration des 2 piles du clocher et des vestiges du transept sud :
- Château Ducal : Travaux de restauration des remparts en prévention des chutes de pierres :
- Eglise Saint-Jean : Travaux de mise sous surveillance de l'édifice : sollicite de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible, autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette programmation ;

· **Château Ducal – Remparts – Travaux de restauration en prévention de chutes de pierres – Marchés de maîtrise d'œuvre avec M. Daniel Lefevre – Phase conception :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer avec le groupement composé de M. LEFEVRE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et M. DEVILLIER, vérificateur, un marché de maîtrise d'œuvre, phase conception, relatif à la restauration des remparts du château ducal en prévention des chutes de pierre en vertu de l'article 35-III-4ème alinéa du Code des marchés publics, d'un montant de 73 000 € TTC pour la phase conception de l'ensemble de l'opération ;

· **Quartier de la Guérinière – Démolitions de bâtiments – Autorisation de signer les marchés suite à appel d'offres :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à signer les marchés relatifs au programme de démolitions dans le Quartier de la Guérinière. Pour le lot 1 (Ex Collège Guillaume de Normandie, bâtiments A + C et abri à vélos ainsi que les garages, 7, 9 et 11, rue de la Guérinière) avec l'Entreprise LECLERC à Iffs (14123), pour un montant de 102 915,80 € TTC. Pour le lot 2 (Pavillons, 18, rue Beau Soleil et 237, rue de Falaise) avec l'Entreprise LECLERC à Iffs (14123), pour un montant de 8 814,52 € TTC, autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant des marchés (exemple : changement de dénomination sociale du prestataire) et autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre, d'une part, dans la limite de 5% des marchés et d'autre part dans la limite de l'enveloppe financière de l'opération arrêtée à 215 000 € TTC ;

· **Rue des Carrières de Vaucelles – Renouvellement des réseaux eaux usées – Eau potable - Eau pluviales – Convention avec la Communauté d'Agglomération Caen la Mer :**

Le Conseil Municipal adopte le programme de renouvellement des réseaux eau potable et eaux pluviales rue des carrières de Vaucelles pour un montant de 103 000 € TTC et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté d'agglomération Caen la mer pour assurer la maîtrise d'ouvrage de renouvellement des réseaux rue des carrières de Vaucelles pour un montant total de 193 000 € TTC, opération dont la charge financière est répartie pour la Ville de Caen à 103 000 € TTC concernant les réseaux eau potable et eaux pluviales et à 90 000 € TTC pour la Communauté d'agglomération Caen la mer pour les réseaux d'assainissement eaux usées ;

· **Fournitures, prestations et travaux sur le patrimoine communal pour la Ville de Caen – Autorisation de signer les marchés suite aux appels d'offres :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer le marché et les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant dudit marché ;

· **Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados – Rapport d'activité 2004 :**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2004 du Syndicat du gaz du calvados (SIGAZ) ;

· **Ouverture du réseau optique caennais (ROC) – Signature de conventions – Adaptation de la convention type :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention type et les avenants éventuels pour la mise à disposition de fibres noires ;

· **Réseaux de télécommunications – Redevance d'occupation du domaine public routier :**

Le Conseil Municipal décide de fixer au taux maximal annuel fixé par le décret, les redevances d'occupation du domaine public routier communal pour des installations de télécommunications soit :

- 30 € par km et par artère dans le cas d'une occupation du sous-sol y compris pour les fourreaux non occupés ;
- 40 € par km et par artère dans les autres cas ;
- 20 € par m² au sol pour les autres installations.

précise qu'on entend par artère :

a) dans le cadre de l'utilisation du sous-sol un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre

b) dans les autres cas l'ensemble des câbles tirés entre deux supports

stipule que les redevances seront révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics, et que les longueurs taxables feront l'objet d'une déclaration contradictoire de la part des opérateurs au 1er janvier de chaque année et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à délivrer par arrêté les permissions de voirie relatives à l'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

· **Acquisition de matériels roulants 2005 – Autorisation de signer les marchés suite à appel d'offres :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

Lot 1 – 1 tracteur agricole 2 roues motrices

CLAAS Réseau Agricole SAS

14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL

32 172,40 € TTC

Lot 2 – 1 tracteur agricole 4 roues motrices

CLAAS Réseau Agricole SAS

14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL

29 182,40 € TTC

autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant desdits marchés (exemple : changement de dénomination sociale du prestataire) ;

· **Personnel municipal – Journée de solidarité – Modification du dispositif :**

Le Conseil Municipal décide que la journée de solidarité se traduira par la suppression d'un jour de congé annuel, et que le lundi de pentecôte sera à nouveau considéré comme un jour férié, précise que ce dispositif s'applique aux agents à temps complet, temps partiel et temps non complet, autorise Mme le Député-Maire à mettre en œuvre cette mesure et rapporte en conséquence sa délibération du 13 décembre 2004 ;

· **Personnel municipal – Direction des systèmes d'information – Création de l'emploi de contractuel de technicien infrastructures des réseaux optiques :**

Le Conseil Municipal décide de créer l'emploi contractuel à temps plein de technicien infrastructure des réseaux optiques de la ville de Caen pour une durée de trois ans, décide que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée par référence à l'indice brut 638 (indice majoré 533) de la fonction publique assorti du bénéfice du régime indemnitaire applicable au cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux en particulier celui du grade de Technicien supérieur chef tel que cela ressort du régime indemnitaire applicable aux agents de la Ville de Caen par délibération du 19 septembre 2005 et de la prime annuelle forfaitaire, autorise Mme le Député-Maire à procéder à l'engagement d'un agent contractuel diplômé de l'Enseignement Supérieur (BAC +2) disposant d'une expertise en maintenance et d'une expérience significative en matière d'infrastructure informatique et d'ingénierie de câblage cuivre et fibres optiques et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour une durée de trois ans et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer le contrat afférent à cet emploi ;

· **Caen Habitat – Réhabilitation de logements situés rue de la Bienfaisance quartier de la Guérinière à Caen – Réfection des bétons et balcons – Emprunt de 1 049 750 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie de la Ville à hauteur de 100% :**

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% à Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 1 049 750 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réfection des bétons et balcons de logements situés rue de la Bienfaisance quartier de la Guérinière à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. Mme le Député-Maire est autorisée à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention à intervenir entre Caen Habitat et la Ville de Caen ;

- **Caen Habitat – Réhabilitation de 120 logements situés 1 à 23 rue Albert de Mun quartier de la Guérinière à Caen – Mise aux normes des installations électriques – Emprunt de 178 100 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie de la Ville à hauteur de 100% :**

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% à Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 178 100 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la mise aux normes des installations électriques de 120 logements situés 1 à 23 rue Albert de Mun quartier de la Guérinière à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. Mme le Député-Maire est autorisée à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention à intervenir entre Caen Habitat et la Ville de Caen ;

- **OPAC du Calvados – Construction de 12 logements intermédiaires situés 18 à 28 rue Louis Savare à Caen – Emprunts avec préfinancement de 155 000 € et 311 180 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie de la Ville à hauteur de 100 % :**

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% à l' OPAC du Calvados pour le remboursement de deux emprunts de 155 000 € et 311 180 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer la construction de 12 logements intermédiaires 18 à 28 rue Louis Savare à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts. Mme le Député-Maire est autorisée à intervenir au nom de la Ville de Caen, aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'O.P.A.C. du Calvados ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention à intervenir entre l'O.P.A.C. du Calvados et la Ville de Caen qui prévoira en contrepartie de la garantie accordée, la réservation à la Ville de Caen de 20% du programme concerné, conformément à l'article R441-10 du Code de la construction et de l'habitation ;

- **Direction du Développement Economique – Subventions affectées :**

Le Conseil Municipal alloue des subventions à divers organismes économiques ;

- **Association du concours de danse de Caen – Subvention affectée :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention affectée d'un montant de 5 400 € à l'association du concours de danse de Caen, pour l'organisation du 20ème Concours International de Danse Classique les 21 et 22 janvier 2006 au Théâtre ;

- **Association "FNARS Basse-Normandie" – Repas partagés à Saint Paul – Subvention affectée :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention affectée d'un montant de 1 000 € à l'association FNARS de Basse Normandie pour les repas partagés à Saint Paul.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Secrétariat du Conseil Municipal.

AFFICHÉ A L'HÔTEL DE VILLE, LE 14 FEVRIER 2006